

**TERMES DE REFERENCE
RECRUTEMENT - CONSULTANT INDIVIDUEL (SSA)**

Titre de la Consultation : Consultant/e chargée du développement conceptuel et stratégique du Programme Pluriannuel de Résilience (PPR) Phase II, financé par le fond <i>Education Cannot Wait (ECW)</i> et géré par l'UNICEF au Burkina Faso (2024-2027)	
1. Source de financement : Global Thematic Funds - Edu (Country) Grant : SC229934 WBS : 4590/A0/05/884/006/006	2. Catégorie de consultance : Internationale
3. Préparé par :	4. Lieu d'exécution du contrat : Ouagadougou, Burkina Faso (60%) ; A distance (40%)
5. Historique et Contexte : La crise sécuritaire touche aujourd'hui une grande partie du territoire du Burkina Faso. Le nombre de personnes déplacées à l'intérieur du pays (PDIP) est passé de 1,1 million en décembre 2020 à 2,06 millions en mars 2023. Parmi eux, 58% sont des enfants. L'augmentation de la violence contre les civils rend probable des déplacements supplémentaires à grande échelle. Ces mouvements de population sont souvent précédés de graves violations des droits de la personne, touchant principalement les femmes, les enfants, les personnes âgées, les personnes handicapées. Les communautés d'accueil qui continuent de recevoir et de soutenir de nouvelles personnes déplacées sont de plus en plus fragilisées. Les enfants risquent d'être séparés de leur famille, d'être soumis aux pires formes de travail des enfants, de rejoindre des groupes armés, d'abandonner l'école et d'être victimes d'abus et d'exploitation sexuels ainsi que de mariages précoces. Les attaques armées et les déplacements exercent une pression intense sur le système éducatif des régions d'accueil, mettant en péril l'accès à l'éducation et sa qualité. En outre, la réduction de l'accès humanitaire due à l'augmentation du nombre de points de contrôle illégaux, au harcèlement et aux enlèvements de travailleurs humanitaires complique l'accès à l'éducation dans les zones les plus précaires. Selon les données officielles du Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales (MENAPLN), au 31 mars 2024, 5 319 écoles ont été fermées en raison de l'insécurité, ce qui représente 20 % des écoles du pays, touchant 818 149 enfants (dont 394 293 filles) et 24 281 enseignants (dont 7 413 femmes). Comme réponse à la situation présentée pendant les dernières années, la Phase I du Programme Pluriannuel de Résilience (PPR) a été mis en place entre 2021 et 2024, avec l'appui de l'UNICEF et d'autres partenaires pour soutenir : • L'ACCES – Les filles, les garçons, les adolescentes et adolescents vulnérables de 3 à 17 ans bénéficient d'un format d'éducation adapté au contexte, dans des conditions d'accueil, sécuritaire et sanitaires normés ; • LA QUALITE – Les filles, les garçons, les adolescentes et adolescents vulnérables de 3 à 17 ans reçoivent un enseignement de qualité, sensible aux risques, aux catastrophes et aux apprentissages socio-émotionnels ; • LA GOUVERNANCE – La gestion et la coordination de l'Education en situation d'Urgence s'appuient sur des systèmes nationaux, des analyses normées et des données harmonisés ; • LA MOBILISATION DES RESSOURCES – Des ressources suffisantes sont mobilisées pour mettre en œuvre les stratégies décrites dans le programme pluriannuel. L'ensemble des interventions mises en place a été aligné sur la Stratégie Nationale d'Éducation en Situation d'Urgence. Le financement de l'ECW pour la Phase I du PPR a ciblé directement 144 000 (21% du total de l'objectif global du PPR) apprenants en situation de vulnérabilité, y compris les filles, garçons et les adolescents. Ça a compris les personnes exposées à des problèmes de santé et / ou de sécurité majeure, dont 87 000 (60%) des filles et les adolescentes, et 14	

000 (10%) des enfants et des adolescents handicapés. Le financement de l'ECW a soutenu également le développement d'un certain nombre de systèmes et d'outils de gestion normalisés au niveau national, ça qu'a permis d'avancer avec une meilleure coordination, alignement et harmonisation entre toutes les organisations et instances gouvernementales engagées au sein de la réponse d'urgence qui a pris en compte le triple nexus (développement-humanitaire-paix) comme méthodologie centrale.

Pour la Phase II du PPR (2024-2027), le Bureau Pays de l'UNICEF au Burkina Faso a été sélectionné comme agent partenaire principal (*Grantee*) pour la gestion dudit fonds de l'ECW, l'équivalent à USD 13,000,000. Dans ce cadre, l'UNICEF recherche un/e consultant/e international/e avec l'expertise nécessaire pour soutenir la Section d'Éducation, le bailleur (ECW), le Gouvernement, le Cluster National d'Éducation en Situation d'Urgence et les organisations non-gouvernementales (ONG) dans le processus de développement conceptuel et stratégique du PPR II, y compris l'élaboration (i) d'un cadre de résultats, (ii) du budget détaillé pour le programme, (iii) de la stratégie de durabilité, (iv) du cadre de risque, (v) du plan de mise en œuvre, (vi) du plan SEAR (suivi, évaluation, apprentissage et rapportage), et (vii) du plan de sélection des partenaires de mise en œuvre (ONG nationales et internationales) à travers d'un appel ouvert. Par ailleurs, le/la consultant appuiera techniquement les partenaires de mise en œuvre sélectionné pour le démarrage de l'implémentation du programme.

6. But et Objectifs :

La présente consultation est requise pour appuyer l'UNICEF avec la coordination du processus de développement conceptuel et stratégique du Programme Pluriannuel de Résilience (PPR) Phase II, qui sera mis en place entre 2024 et 2027. Il sera essentiel à la réussite globale de ce processus qu'une approche holistique soit utilisée, en assurant la participation de tous les acteurs impliqués dans le cadre de la mise en œuvre de l'éducation en situation d'urgence au Burkina Faso. Par ailleurs, assurer que parmi tous les aspects du programme, les abordages basées sur le triple nexus Humanitaire-Développement-Paix soient contemplées, afin de projeter l'institutionnalisation des mécanismes et d'atténuation, de relèvement et des réponses aux crises affectant le système éducatif burkinabé.

Résultats attendus et délais

- La méthodologie et le chronogramme pour le développement conceptuel et stratégique du Programme Pluriannuel de Résilience (PPR) Phase II est accordé avec l'UNICEF, ECW, MENAPLN et le Cluster National de l'Éducation en Situation d'Urgence ;
- Les outils nécessaires pour la composition du programme sont développés selon les normes et critères établis par l'UNICEF et ECW : (i) le cadre de résultats, (ii) le budget détaillé pour le programme, (iii) la stratégie de durabilité, (iv) le cadre de risque, (v) le plan de mise en œuvre, (vi) le plan SEAR (suivi, évaluation, apprentissage et rapportage), et (vii) le plan de sélection des partenaires de mise en œuvre (ONG nationales et internationales) à travers d'un appel ouvert ;
- Les contributions des partenaires et acteurs clé sont prises en compte dans le processus de développement du programme ;
- La version finale de tous les outils nécessaires au sein du développement du programme sont validés par l'UNICEF et disponibles pour soumission au Comité Exécutif ECW le 04 - 06 septembre 2024 ;
- Le processus de sélection des partenaires de mise en œuvre du programme PPR II (ONG nationales et internationales) et mis en place en respectant les principes de la transparence, redevabilité et impartialité ;
- Les partenaires de mise en œuvre sélectionné ont reçu le support technique adéquat et pertinent pour le développement de ses Documents de Programme, budgets, plan HACT, plan de communication et quels soient les outils nécessaires pour le démarrage de l'implémentation du programme ;
- Un repository en ligne avec tous les outils, documents, matériels, données, etc. que soient produits au sein de cette consultation est établi et disponibilisé à l'UNICEF ;
- Un rapport de passation / transfert de connaissance (hand over) est rédigé et partagé avec l'UNICEF pour assurer une gestion de l'information adéquate et la durabilité des processus géré par le/la consultant/e.

7. Tâches et périodes estimatives de mise en œuvre

Entre le 14 août et le 13 novembre 2024, le/a consultant/e devra :

- A. Réaliser une révision conceptuelle des documents clé (cadre normative international et national de l'éducation, rapports techniques, plans sectoriels, données statistiques, note d'orientation pour le développement du PPR, etc.) et élaborer un chronogramme pour le développement des outils nécessaires au sein du programme ;
- B. Rédiger le *programme outline* et le soumettre à la validation de l'UNICEF ;
- C. Mobiliser et engager tous les acteurs impliqués à la mise en œuvre de l'éducation en situation d'urgence au Burkina Faso (Gouvernement, ECW, l'ONU, Cluster National d'Éducation en Situation d'Urgence, ONG, bailleurs, etc.) pour avoir ses contributions au processus de développement du programme ;
- D. Élaborer les outils suivants pour la soumission à l'approbation du Comité Exécutif ECW : (i) le cadre de résultats, (ii) le budget détaillé pour le programme, (iii) la stratégie de durabilité, (iv) le cadre de risque, (v) le plan de mise en œuvre, et (vi) le plan SEAR (suivi, évaluation, apprentissage et rapportage) ;
- E. Développer le plan de sélection des partenaires de mise en œuvre du programme PPR II (ONG nationales et internationales) et coordonner le processus à travers de la mise en place d'un appel ouvert – y compris l'établissement d'un Comité de Sélection composé par des représentations des acteurs clé impliqué sur la gestion du programme ;
- F. Soutenir les partenaires de mise en œuvre sélectionnés avec le processus de développement de ses Documents de Programme, budgets, plan HACT, plan de communication et quels soient les outils nécessaires pour le démarrage de l'implémentation du programme ;
- G. Mettre en place un repository en ligne avec tous les outils, documents, matériels, données, etc. que soient produits au sein du développement du programme ;
- H. Rédiger et partager avec l'UNICEF un rapport de passation / transfert de connaissance (*hand over*) pour assurer une gestion de l'information adéquate et la durabilité des processus gérés par le/a consultant/e.

8. Livrables et durée de la mission

	Délivrables	Chronogramme
1	- Une révision conceptuelle des documents clé (cadre normative international et national de l'éducation, rapports techniques, plans sectoriels, données statistiques, note d'orientation pour le développement du PPR, etc.) et le chronogramme pour le développement des outils nécessaires au sein du programme sont élaborés par le/a consultant/e et validés par l'UNICEF. - Le <i>programme outline</i> est rédigé par le/a consultant/e et validé par l'UNICEF.	05 jours à partir de la date de signature du contrat.
2	- Les acteurs impliqués à la mise en œuvre de l'éducation en situation d'urgence au Burkina Faso (Gouvernement, ECW, l'ONU, Cluster National d'Éducation en Situation d'Urgence, ONG, bailleurs, etc.) sont engagés à provisionner des contributions au processus de développement du programme. - Un rapport qui comprend le résultat des séances d'échange et les contributions des acteurs impliqués à la mise en œuvre de l'éducation en situation d'urgence au Burkina Faso est élaboré par le/a consultant/e et validé par l'UNICEF.	Au 10-ème jours à partir de la date de signature du contrat.
3	- Le Comité de Sélection des partenaires de mise en œuvre (ONG nationales et internationales) est établi selon les critères accordés entre l'UNICEF, ECW, MENAPLN et le Cluster National de l'Éducation en Situation d'Urgence. - Le plan de sélection des partenaires de mise en œuvre (ONG nationales et internationales) est développé et l'appel ouvert est lancé à travers des moyens / plateformes accordées entre les acteurs clés impliqués sur la gestion du programme.	Au 15-ème jours à partir de la date de signature du contrat.

4	La version préliminaire (<i>draft</i>) des outils suivants est validée par l'UNICEF et soumise pour la révision de l'équipe technique d'ECW : (i) le cadre de résultats, (ii) le budget détaillé pour le programme, (iii) la stratégie de durabilité, (iv) le cadre de risque, (v) le plan de mise en œuvre, et (vi) le plan SEAR (suivi, évaluation, apprentissage et rapportage).	Au 20 -ème jours à partir de la date de signature du contrat.
5	- Les commentaires et considérations partagés par l'équipe technique d'ECW sont pris en compte et tous les outils sont actualisés. - La version finale des outils suivants est validée par l'UNICEF et soumise pour l'approbation du Comité Exécutif ECW : (i) le cadre de résultats, (ii) le budget détaillé pour le programme, (iii) la stratégie de durabilité, (iv) le cadre de risque, (v) le plan de mise en œuvre, et (vi) le plan SEAR (suivi, évaluation, apprentissage et rapportage).	Au 25 -ème jours à partir de la date de signature du contrat.
6	- Le rapport avec le résultat de la sélection des partenaires de mise en œuvre (ONG nationales et internationales) et validé par le Comité de Sélection et partagé au public à travers des moyens / plateformes accordée entre les acteurs clé impliqué sur la gestion du programme. - Une feuille de route pour le soutien aux partenaires de mise en œuvre sélectionné et développé et mise en place pour aider chaque organisation avec le processus de développement de ses Documents de Programme, budgets, plan HACT, plan de communication et quels soient les outils nécessaires pour le démarrage de l'implémentation du programme.	Au 60 -ème jours à partir de la date de signature du contrat.
7	- Un repository en ligne avec tous les outils, documents, matériels, données, etc. que soient produits au sein du développement du programme est mis à disposition de l'UNICEF. - Un rapport de passation / transfert de connaissance (hand over) est rédigé et partagé avec l'UNICEF pour assurer une gestion de l'information adéquate et la durabilité des processus géré par le/la consultant/e.	Au 90 -ème jours à partir de la date de signature du contrat.
Durée totale de la consultation : 90 jours à partir de la date de signature du contrat.		

9. Lignes de supervision

Le/la consultant/e travaillera sous la supervision de la Cheffe de la Section d'Éducation de l'UNICEF, sous constante interaction avec les membres de la section et les partenaires impliqués aux programmes d'éducation en situation d'urgence au Burkina Faso, en collaboration avec l'équipe technique d'ECW, le Cluster National d'Éducation en Situation d'Urgence, le Gouvernement (spécifiquement le MENAPLN) et d'autres acteurs clé.

Un calendrier des rencontres hebdomadaires avec tous les acteurs impliqués sera convenu avec le/la consultant/e.

Il/elle devra être basé à Ouagadougou, Burkina Faso pour une période équivalente à minimum 60% de la durée du contrat, avec la possibilité de réaliser télétravail dehors du pays pendant la période restante (40%). Un calendrier des voyages sera convenu entre l'UNICEF et le/la consultant/e.

10. Qualifications et Connaissances :

Formation universitaire

Avoir un niveau d'études supérieures (au moins Master) en sciences sociales ou autre domaine connexe.

Expériences spécifiques à la mission

- Avoir une expérience professionnelle dans le domaine de l'Éducation, y compris en situations d'urgence, d'au moins 8 ans.

- Avoir expérience confirmée dans le domaine du développement conceptuel et stratégique des programmes éducatifs de dimension (résultats et budget) similaire, dans les contextes d'urgence.
- Avoir travaillé sur des programmes, projets et politiques publiques en éducation, soit avec les acteurs de la coopération internationale, soit avec la société civile ou le gouvernement.
- Avoir travaillé avec des partenaires gouvernementales, ONG, Agences Onusiennes, les bailleurs ainsi que la communauté éducative.
- La connaissance des organisations impliquées (UNICEF et ECW) et notamment de ses orientations stratégiques en matière d'éducation sera un atout.

Aptitudes linguistiques

Le Consultant devra travailler et faire usage du Français et du Anglais comme langues de travail. Tous les outils qui seront élaboré dans le cadre de la consultation devront être disponibilisé en Français, en respectant les normes d'orthographe et de la grammaire françaises.

1. Budget et coût de la consultance :

Le/la consultant/e devra présenter une proposition financière incluant tous les coûts liés à cette consultance, frais de communication, transport et voyages selon les TdR (y doit compris au moins 60% de la durée du contrat sous la modalité de travail présentiel à Ouagadougou, Burkina Faso).

Répartition du budget : la durée de la consultation est de 90 jours à partir de la date de signature du contrat.

Délivrables	Paielement
1	30%
2	
3	
4	40%
5	
6	30%
7	
TOTAL	100%

Le paiement des honoraires se fera en trois virements bancaires, après acceptation par le/la superviseur des livrables attendues selon le chronogramme du contrat. Les paiements se feront en accord aux pourcentages établit pour l'ensemble des livrables : le premier paiement sera de 30% (auprès l'acceptation des livrables 1, 2 et 3), le deuxième de 40% (auprès l'acceptation des livrables 4 et 5), et le troisième de 30% (auprès l'acceptation des livrables 6 et 7) à la fin du contrat.

Note : Une ventilation détaillée du budget (proposition budgétaire) doit être soumise avec l'offre technique. *Tous les candidats devront soumettre une proposition financière qui sera par rapport à la nature et au niveau de complexité de la consultance, d'une part, et le budget disponible, d'autre part.*

Recours de l'UNICEF en cas de performance insatisfaisante :

Les paiements seront effectués pour les travaux achevés de manière satisfaisante et acceptés par l'UNICEF.

11. Conditions de Travail

- Le/la consultant/e sera payé/e sur la base des honoraires convenus dans l'offre financière acceptée par l'UNICEF et le/la consultant/e.
- Le/a consultant/e devra disposer de son propre ordinateur et accès régulière a l'internet et téléphone.

- Le/a consultant/e ne disposera pas d'une station de travail chez l'UNICEF, mais pourra se déplacer quelques fois par la semaine vers le bureau de l'UNICEF à Ouagadougou, Burkina Faso pour réunions de travail avec l'équipe.

NB : En cas de transfert bancaire sur un compte à l'étranger, les frais et charges seront imputés au consultant.

Durant la période du contrat, le/la consultant/e sera assujetti/e aux dispositions en vigueur à l'UNICEF relatives à la sécurité, au respect des règles, normes et procédures régissant le personnel des Nations Unies et l'UNICEF en particulier et aussi celles relatives à la Covid-19.

En postulant pour cette consultance, les candidat/es sont conscients qu'ils/elles peuvent être amené/es à travailler dans des zones difficiles où les conditions de sécurité peuvent se détériorer à tout moment pour des raisons indépendantes de la volonté de l'UNICEF.

Les personnes engagées dans le cadre d'un contrat de consultant ou d'un contrat individuel ne seront pas considérés comme des " membres du personnel " au sens du Statut et du Règlement du personnel des Nations Unies et des politiques et procédures de l'UNICEF et n'auront pas droit aux avantages qui y sont prévus (tels que les droits à congé et la couverture d'assurance médicale). Leurs conditions de service seront régies par leur contrat et les Conditions générales des contrats de services des consultants et des contractants individuels. Les consultants et les contractants individuels sont responsables de la détermination de leurs obligations fiscales et du paiement de tout impôt et/ou taxe, conformément aux lois locales ou autres lois applicables.

Les candidats sélectionnés sont soumis à la confirmation d'une vaccination complète contre le SRAS-CoV-2 (Covid-19) avec un vaccin approuvé par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), qui doit être satisfaite avant l'entrée en fonction. Elle ne s'applique pas aux consultants qui travailleront à distance et ne sont pas censés travailler ou visiter les locaux de l'UNICEF, les lieux d'exécution des programmes ou interagir directement avec les communautés avec lesquelles l'UNICEF travaille, ni voyager pour exercer des fonctions pour l'UNICEF pendant la durée de leur contrat de consultant.

L'UNICEF propose des aménagements raisonnables pour les consultants handicapés. Il peut s'agir, par exemple, de logiciels accessibles, d'une aide au voyage pour les missions ou d'accompagnateurs personnels. Nous vous encourageons à divulguer votre handicap lors de votre candidature au cas où vous auriez besoin d'aménagements raisonnables pendant le processus de sélection et par la suite dans votre mission

12. Formalités Administratives

Le/la consultant/e devra fournir avant signature du contrat les documents suivants :

- 1 formulaire « Health Statement » dûment rempli et visé ;
- 1 formulaire « Good Standing » dûment rempli et visé ;
- 1 formulaire de désignation des bénéficiaires pour l'assurance MAIP ;
- 1 preuve d'assurance maladie pour la période de la consultation ;
- 1 formulaire « Vendor » dûment rempli et signé ;
- 1 Relevé d'Identité bancaire ;
- 1 copie du passeport ;
- 1 exemplaire du certificat de formation en ligne « BSAFE » ;
- 1 exemplaire du certificat de formation en ligne « Prévention du harcèlement sexuel et abus d'autorité » ;
- 1 exemplaire du certificat de formation en ligne « prévention de l'exploitation et des abus sexuels (LEFP) » ;
- 1 exemplaire du certificat de formation en ligne « éthique et intégrité à l'UNICEF » ;
- 1 autorisation de son employeur l'autorisant à effectuer cette consultance s'il est fonctionnaire du gouvernement Burkinabè.

NB : le site www.agora.unicef.org permet de retrouver les quatre formations et recevoir un certificat.

13. Soumission des candidatures

Le/a consultant/a souhaitant soumissionner devra fournir une offre comportant les éléments ci-dessous :

1. **Une offre technique comprenant :**

- La présentation du / de la consultant/e y compris le CV détaillé signé et daté et diplômes légalisés ;
- La compréhension de la mission ;
- L'expérience du / de la consultant/e dans la conduite de missions similaires ;
- La méthodologie proposée pour la conduite de la mission ;
- Tout autre élément jugé nécessaire.

2. Une offre financière détaillée en USD. Les offres incomplètes ne seront pas prises en compte

L'évaluation des offres se déroule comme suit :

- (i) Une évaluation des offres techniques qui se déroule après soumission des offres. Attribution des notes techniques (NT) suivant les barèmes établis ci-dessous. Les offres obtenant une note inférieure à 70% lors de l'évaluation technique seront automatiquement éliminées et ne seront pas prises en compte pour l'évaluation financière.
- (ii) Une évaluation des offres financières pour les offres techniques qualifiées. Au montant le moins disant, on attribue la note financière (NF) de 30 points.
- (iii) La note totale de l'offre est la somme de : $(NT \times 0,7) + (NF \times 0,3)$

A. Critères d'évaluation technique		Note max.
Avoir un niveau d'études supérieures (au moins Master) en sciences sociales ou autre domaine connexe.		Critères éliminatoires
1.Méthodologie (Compréhension des TdR, Approche technique et méthodologique conformes aux objectifs des termes de référence ; Approches innovantes)	1.1 Approche technique et méthodologique conformes aux objectifs et orientation des termes de référence des TdR (10 points)	30
	1.2 Expérience confirmée dans le domaine de l'Education, y compris en situations d'urgence, d'au moins 8 ans (10 points)	
	1.3 Propositions d'approche innovantes pour l'atteinte des résultats (10 points)	
2.Compétences du / de la consultant/e	2.1 Diplôme d'études supérieures (au moins Master) en sciences sociales ou autre domaine connexe (10 points) 2.2 Expérience confirmée dans le domaine du développement conceptuel et stratégique des programmes éducatifs de dimension (résultats et budget) similaire, dans les contextes d'urgence (10 points) 2.3 Avoir travaillé sur des programmes, projets et politiques publiques en éducation, soit avec les acteurs de la coopération internationale, soit avec la société civile ou le gouvernement (10 points) 2.4 Avoir travaillé avec des partenaires gouvernementales, ONG, Agences Onusiennes, les bailleurs ainsi que la communauté éducative (10 points)	40

Total offre technique	70
B. Evaluation de l'offre financière (pondération de 30% de la note globale) L'offre financière devrait être soumise dans un document séparé. Elle devrait être ventilée en : Honoraire de consultation, frais de communication, transport et voyages selon les TdR (y doit compris au moins 60% de la durée du contrat sous la modalité de travail présentiel à Ouagadougou, Burkina Faso). Il faut noter que le/la consultant/e doit déjà être en possession du matériel essentiel pour réaliser son travail. Ainsi, tout achat d'ordinateur, imprimante, téléphone, etc. ne sera pas accepté par l'UNICEF. C. Evaluation Finale de l'offre globale L'évaluation finale de l'offre sera faite en fonction d'une pondération des Critères d'évaluation Technique et Financière : Le score technique (St) et le score financier (Sf) de chaque offre seront ensuite combinés en un score global (Sg) par offre selon la répartition suivante : St = 70% de la note globale Sf = 30% de la note globale. Le score global attribué aux offres permettra un classement des offres par l'application de la formule suivante, qui déterminera l'offre la meilleure au regard des critères de sélection proposés pour la mission : $Sg = (St \times 70\%) + (Sf \times 30\%)$ Le contrat sera adjugé à l'offre ayant obtenu le score global (Sg) le plus élevé.	
1. Date souhaitée de début de la consultance : Le 14 août 2024 2. Date de fin de la consultance : Le 13 novembre 2024	